



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 3  
Absents : 3  
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT ET UN DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 15 DECEMBRE 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (AuRA)  
- RENATURATION DU CENTRE-VILLAGE : PARVIS DE LA SAINTE-TRINITE  
DEL2023-123**

**Rapporteur : Michel BELIN**

La Région AuRA est un des partenaires majeurs des communes et des intercommunalités et leur apporte un soutien financier en matière patrimoniale et culturelle.

La commune des Contamines-Montjoie souhaite réaménager le Parvis de l'Eglise Sainte-Trinité, dans le but de rendre la traversée du Centre-Village à une priorité piétons et vélos, dans l'objectif de développer la mobilité douce et de sécuriser les déplacements de courte et de très courte distance.

Il est également question de désimperméabiliser ce qui peut l'être dans cette zone et de renaturer et végétaliser les abords de l'église en augmentant la surface du parvis, à l'abris de la circulation des véhicules, avec amélioration des accès au jardin Samivel.

La date de commencement des travaux est prévue pour la fin du mois de mars 2024 et doit se terminer à la fin de l'année 2024.

Le montant total des travaux est de 838 341,00 € HT, il est demandé à la Région AuRA, une aide de 167 668,20 € HT correspondante à 20% du montant total de l'opération.

20% du montant de l'opération sera également demandé aux services de l'Etat au titre de la DETR 2024 ainsi que 20% au Département de la Haute-Savoie.

La commune prendra donc à sa charge 40% du montant total de l'opération conformément au plan de financement en annexe.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-217400852-20231221-DEL2023123-DE

<b>Pour : 11</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** la demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER** le mémoire technique

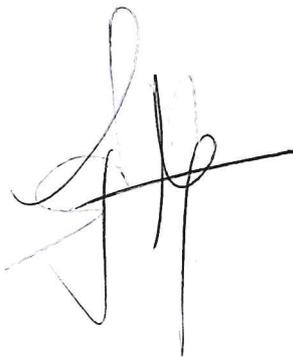
**ARTICLE 3 : DE VALIDER** le plan de financement

**ARTICLE 4 : DE SOLLICITER** une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes la plus haute possible conformément au plan de financement

**ARTICLE 5 : DE S'ENGAGER** sur la part d'autofinancement restant à la charge de la commune

**ARTICLE 6 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant

En Mairie, le 21 décembre 2023  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 21 décembre 2023  
Le Maire,  
François BARBIER

